

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
=====

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE
=====

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
=====

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE
=====

[Signature]

82/045 du 15/01/1982 : 120
//) ECRET N° /MPS/DGAPP/DEP/SRD/DI
portant suspension du mandatement de la solde
de Monsieur NDALLA Laurent, ingénieur stagiaire
des services Techniques (Travaux Publics).

" REGULARISATION "

LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/DP du 21 Juin 1951, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques ;
D.B. (/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rénu-
mérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981, au décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/17 du 26 Janvier 1981, relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 5019 du 22 Août 1981, du Directeur de Cabinet de Mi-
nistre des Travaux Publics et de la Construction à Brazzaville, transmettant le
dossier de l'intéressé.

D.C.F.

//) E C R E T :

.../...

ARTICLE 1ER : - Le mandatement de la solde de Monsieur DEMBA Laurent, Ingénieur stagiaire des cadres de la catégorie I, filière I des services techniques (Travaux Publics) en service à la Direction Régionale de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat d'Owando (Région de la Cuvette) est suspendu jusqu'à nouvel ordre pour desertion de son poste de travail.

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1.7.1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par tout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Commandant Benoît MOUNDELE - NGOLIO.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis Sylvain GOMA.

Le Ministre des Finances,

LE JUDICIAIRE Etimi Cassetoumba.

AMPLIATIONS :

JORPC.....2
DGTFP/DFP.....5
DFP/BST.....2
DFP.B. de la discipline..2
DB.....3
DCF.....2
MTC.....2
DGC/SP.....2
REGION DE LA CUVETTE.....2
SGCM/BC.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1